

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring “**UNIFACTOR**” sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 27 Avril 2026 à 10 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.
2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.
3. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC et de l'article 62 et suivants de la Loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025.
6. Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit Interne et du Comité de Risques au titre de l'exercice 2025.
7. Affectation de résultats.
8. Pouvoirs pour les formalités

Les documents destinés à l’assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société, dans les délais légaux.

Projet de résolutions AGO

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2026.

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu, lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils sont présentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales et l'article 62 de la loi 2016-48, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au Conseil d'Administration une enveloppe brute d'un montant égal à 225 mille Dinars, au titre de jetons de présence de l'exercice 2025.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au titre de l'année 2025 une enveloppe brute d'un montant égal à 187.5 mille Dinars, pour les membres du Comité d'Audit Interne et du Comité des Risques.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale décide de reclasser au compte « résultats reportés », les réserves pour réinvestissements, devenues disponibles au cours de cette année, d'un montant de 540.000,000 Dinars (réinvestissements sur le Résultat de l'exercice 2019).

Septième résolution :

L'Assemblée Générale, ratifie la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2025 à 0,750 Dinars par action soit 15% du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales et au plus tard 3 mois à compter de la date de l'Assemblée.

Bénéfices de l'exercice 2025	3 618 056
(+) Résultats reportés	9 178 464
Année 2024	8 638 464
Réserves disponibles (R.R. Exonérés)	540 000
Total	12 796 520
(-) Réserves Légales	0
Reliquat	12 796 520
(-) Réserves pour réinvestissements Exonérés 2025	2 168 802
Bénéfices distribuables de l'exercice 2025	10 627 718
(-) Réserves pour Fonds Social	100 000
(-) Dividendes (15%) Soit 2.250.000,000	2 250 000
Résultats reportés 2025	8 277 718

Huitième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.